

06/10

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2019****Présents :**

Adam BAÏZ (départ à 10 h 02, procuration à Raphaël CHARPENTIER), Mathilde BOYER, Raphaël CHARPENTIER, Gabrielle ELIS, Grégoire ETRILLARD, Guillaume FARDE, Frédéric GROS, Alexandre MARIANI, Jan ROVNY (départ à 9 h 40, procuration à Frédéric GROS), Alexandre URVOIS.

**Absents ou excusés**

BERADY Bilal, Camille ETIENNE, Aurélien FROISSART, Côme GIRSCHIG, Christophe JAMIN (procuration à Frédéric GROS), Hannes JAFFRE, Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Pap NDIAYE.

**Assistaient à la séance :**

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage transversal
Gabriela CROUZET-REHOROVA	Directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	Directrice des études et de la scolarité
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Chargée de la vie enseignante
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante
Kate VIVIAN	Directrice adjointe des affaires internationales

\*

\* \*

I. Réforme de l'admission en première année	2
II. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 6 mai 2019	21
III. Échange d'informations sur des questions diverses	21

# CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2019

*La séance est ouverte à 8 heures 41 par Mathilde BOYER.*

### **Mathilde BOYER**

Merci d'être venus à ce dernier CVEF de l'année 2018-2019. Notre ordre du jour paraît léger, mais va être très complexe, puisque nous allons parler de la réforme de l'admission en première année. Nous allons aussi adopter le procès-verbal provisoire de la séance du 6 mai 2019, et nous aurons enfin un échange d'informations sur des questions diverses.

Je laisse dès à présent la parole pour la présentation de cette réforme à Mmes Bénédicte DURAND, directrice des études et de la scolarité, et Gabriela CROUZET, directrice des admissions.

## **I. RÉFORME DE L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE**

### **Bénédicte DURAND**

Bonjour à tous. C'est effectivement un moment important pour notre institution que la restitution en CVEF du projet de réforme des admissions à l'horizon 2021. Je vais tout de suite laisser la parole à la directrice des admissions, Mme CROUZET, et je la remercie pour le travail qu'elle a conduit avec ses équipes depuis plusieurs mois, au travers de consultations et de préparations de ce projet de réforme dont nous présentons aujourd'hui à deux voix la deuxième étape.

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour à toutes, bonjour à tous. Nous avons en effet l'honneur et le grand plaisir de vous présenter aujourd'hui le projet cadre de la réforme de l'admission en première année, proposé dans la note que vous avez reçue en préparation de ce Conseil et à laquelle nous vous proposons d'apporter maintenant quelques éléments complémentaires.

Je prendrai effectivement la parole au tout début notamment pour vous présenter la méthodologie de travail que nous avons utilisée pour nous acheminer vers la proposition de réforme qui est faite aujourd'hui. Je parlerai également de cette nouvelle proposition d'admission qui est concernée par notre discussion, et je passerai ensuite la parole à Bénédicte DURAND qui prendra la suite, notamment sur les questions de démocratisation d'accès à Sciences Po et son ouverture sociale.

Comme vous le savez, Sciences Po a engagé la réflexion sur cette réforme en octobre 2018 et a décidé d'adopter une méthodologie de travail en trois temps. Le premier temps, allant d'octobre à fin mars, a été dédié aux travaux d'un groupe institutionnel, constitué d'une trentaine de participants : des représentants de l'ensemble des directions de Sciences Po, mais également des chercheurs, des enseignants, des experts de l'Éducation nationale et de l'enseignement secondaire.

L'objectif de ce premier temps de travail était ambitieux et vaste : le groupe a eu en effet pour mission à la fois d'apporter un regard approfondi sur notre système d'admission actuel, mais également de faire émerger des pistes et des scénarii pour un projet de réforme. Plusieurs volets ont ainsi été travaillés :

- Établir un diagnostic et un bilan d'efficacité de notre système d'admission actuel ;
- Réaliser des analyses quantitatives et qualitatives sur les procédures existantes ;
- Examiner le projet de la réforme du baccalauréat 2021 ;
- Réaliser une étude comparative des modalités d'admission chez nos concurrents français et internationaux ;
- Questionner la notion de l'excellence et celle de la diversité, deux notions piliers à Sciences Po ;
- Analyser les trajectoires réussies et moins réussies de nos étudiants du Collège universitaire, y compris ceux de la procédure CEP dont les trajectoires ont été examinées par un groupe de travail sur l'innovation sociale dans le cadre de l'acte 2 ;
- Examiner les profils des étudiants que Sciences Po souhaiterait accueillir demain dans ce *bachelor* réformé.

Ce premier temps a abouti à la formulation de quatre scénarii possibles pour l'admission en première année :

1. Une combinaison de trois étapes d'admission, comme c'est le cas aujourd'hui sur la procédure par examen, à savoir un dossier de candidature combiné à un examen écrit et à un oral ;
2. Admission sur dossier et examen écrit ;
3. Admission sur dossier et entretien oral ;
4. Admission sur dossier seul pour l'ensemble de nos candidats.

Le deuxième temps, qui allait d'avril à mai, et qui a réuni de façon intensive, deux fois par semaine, les représentants, notamment des directions, de Sciences Po, a été consacré aux travaux d'approfondissement de ces quatre scénarii et à l'analyse de leurs impacts ainsi qu'aux consultations avec les acteurs de terrain. Ces travaux ont abouti à la proposition cadre de la réforme que nous formulons aujourd'hui devant vous.

Le troisième temps, que je ne vais pas évoquer, parce que Bénédicte DURAND va le faire, suivra une fois que les instances se seront prononcées sur ce projet de réforme et réunira plusieurs groupes opérationnels pour la mise en œuvre de la réforme. Les travaux opérationnels seront bien sûr accompagnés d'une campagne d'information et de communication intense sur le territoire français et à l'international afin de pouvoir ouvrir la campagne d'admission réformée à l'automne 2020.

Quels sont les grands principes de la réforme 2021 ? Il y en a deux : proposer une procédure de sélection qui renouvelle le pacte d'excellence et de diversité de l'établissement, et par ailleurs une nouvelle admission qui propose la convergence des procédures en une seule procédure unique.

En effet, au cours des deux dernières décennies, l'un des objectifs stratégiques de l'institution était d'ouvrir son admission à la diversité sociale, territoriale et internationale, sans toutefois jamais renoncer au critère d'excellence qui préside au recrutement de nos nouveaux étudiants. Les résultats de cette politique d'excellence et de diversité ont été très probants. Sciences Po, comme vous le savez, se distingue aujourd'hui par une forte diversité et une forte internationalisation de nos cohortes.

Toutefois, ce bilan globalement très positif n'est pas exempt de nuances. La recherche de la diversité des admis a conduit à une diversification intensive des procédures d'admission de l'établissement. Au Collège universitaire, les quatre principales voies d'admission n'offrent plus des conditions d'admission parfaitement équitables, tant les étapes d'évaluation et de sélection des candidats sont hétérogènes. Par exemple, les candidats de la procédure internationale ou de la voie CEP ne sont pas évalués sur la base d'un écrit, à l'inverse des postulants de la voie par examen, dont une partie est elle-même dispensée de ces épreuves écrites. Pour ce qui est des oraux d'admission, que l'on retrouve dans les trois voies principales (j'exclus des quatre voies que j'ai évoquées tout à l'heure les doubles diplômes internationaux et français), ces oraux d'admission ne sont quant à eux pas conduits selon des modalités identiques. Cette hétérogénéité est de plus en plus incompatible avec l'exigence d'une égalité absolue de traitement entre les candidatures. Elle fait peser sur Sciences Po un risque réel de multiplication des recours à l'annonce des résultats d'admission, et ce d'autant plus que le nombre de candidats n'a jamais été aussi élevé qu'en 2018 – la barre des 20 000 candidatures a été franchie pour la première fois en 2018 – et que la sélectivité de l'admission a augmenté. Le taux de réussite est en effet passé en 2018 à 21 % contre 24 % en 2017. La simplification de notre système d'admission est ainsi indispensable et porte un double enjeu, de qualité et d'équité.

Par ailleurs, Sciences Po doit pouvoir aller plus loin dans sa recherche d'une plus grande diversité territoriale et sociale. Tout d'abord, parce que l'on observe depuis 2011 un biais progressif en faveur des étudiants issus des classes socioprofessionnelles supérieures. Et ensuite, parce que l'analyse plus fine des origines géographiques des admis à Sciences Po révèle une forte hégémonie des lycées des grandes métropoles, faisant des territoires périurbains et ruraux des zones reléguées dans leur accès à Sciences Po, prises entre les foyers historiques d'admis (Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines), et les territoires de l'éducation prioritaire, pris en compte pour notre politique d'accès CEP.

Enfin, la compétition académique et les regroupements d'universités en France comme à l'international créent de nouveaux pôles d'attraction pour les nouveaux venus dans l'enseignement supérieur, invitant Sciences Po, pour garantir son attractivité, à clarifier davantage son offre et ses modalités pour y accéder. Parallèlement à cela, la réforme du lycée et du baccalauréat ainsi que l'entrée de Sciences Po sur la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup ont été autant de facteurs exogènes validant l'intention préalable de l'établissement de réformer ses modalités de recrutement.

La réforme de notre procédure de sélection porte ainsi une ambition claire : renforcer notre capacité à concilier une attractivité forte avec une ouverture sociale accrue, garantir le recrutement de lycéens dont le parcours est marqué par l'excellence et la diversité, permettre à plus de candidats de prendre part à cette sélection, mais à l'appui de règles claires pour tous.

Pour y parvenir, Sciences Po proposera, à partir de 2021, une procédure simplifiée et unique. Ce choix est motivé par la volonté de pouvoir comparer les candidatures de tous les candidats, quel que soit leur origine sociale, leur parcours, leur lieu de résidence, leur nationalité ou encore le campus d'affectation souhaité. Actuellement, cette comparaison de tous les candidats n'est pas possible : la procédure internationale d'admission au Collège universitaire se déroule en effet selon des modalités différentes des voies d'admission ouvertes aux candidats nationaux.

La nouvelle procédure d'admission repose ainsi sur une conviction institutionnelle forte : l'excellence passe par des profils complets et équilibrés. C'est pourquoi la nouvelle procédure de sélection s'appuiera sur l'analyse par le jury d'admission de quatre volets de sélection :

1. Le parcours académique du candidat à travers sa performance globale sur les trois ans du lycée ;
2. Les notes obtenues aux épreuves écrites du baccalauréat s'étant déroulées en amont de la procédure de sélection (ou examen équivalent pour les candidats internationaux) ;
3. La persévérance du candidat dans son parcours (sa progression, sa motivation...)
4. L'entretien oral de Sciences Po.

Pour pouvoir accéder à Sciences Po, il faudra ainsi répondre de son excellence dans les quatre volets d'admission. Les trois premiers volets, regroupés dans un dossier de candidature, constitueront le bloc d'admissibilité de la procédure de sélection. Les candidats validant cette étape d'admissibilité seront invités à l'oral.

L'équilibre quantitatif-qualitatif est par ailleurs respecté : les volets « performance académique globale sur trois ans » et « note moyenne obtenue aux épreuves écrites du baccalauréat » représenteront 50 % de la note globale, un critère purement quantitatif. Le volet « persévérance dans le parcours » et l'oral reposeront quant à eux sur des critères qualitatifs et apporteront l'autre moitié des points de la note finale.

Dans le détail, le volet « performance académique globale sur 3 ans » consiste en une consolidation des résultats scolaires dans l'ensemble des disciplines du lycée, de la seconde à la terminale. Le deuxième volet pris en compte est celui des notes obtenues aux épreuves du baccalauréat qui se seront déroulées en amont de la procédure de sélection de Sciences Po. Il s'agit en tout état de cause de ne privilégier aucune combinaison de spécialités, ni d'en exclure une a priori. Le troisième volet, le dernier du bloc d'admissibilité, consistera en la mise en perspective par le candidat et par ses évaluateurs de son propre parcours au regard de la scolarité et des horizons offerts par Sciences Po. Il réalisera de ce fait son profil et rédigera son essai personnel, à partir de questions ouvertes posées par Sciences Po. Les évaluateurs regarderont par ailleurs dans ce volet la progression du candidat ainsi que le système de notation de son lycée d'origine.

La disparition de l'examen d'entrée dans sa forme actuelle ne doit ainsi pas faire craindre une disparition de l'écrit dans la procédure de sélection. Au contraire, celui-ci y occupe une place centrale, avec plus de la moitié de la procédure constituée de pièces écrites : dossier d'admission, essai personnel, épreuves écrites du baccalauréat prises en compte. Enfin, le quatrième volet de la nouvelle procédure de sélection est celui de l'oral, objectivé par un temps d'analyse d'un document d'accès rapide de dossier de presse. La différence majeure de la nouvelle procédure par rapport aux anciens oraux d'admission est que les compteurs de points ne sont plus remis à zéro au terme de la phase d'admissibilité. De cette façon, une surperformance à l'oral ne sera plus décisive, de même qu'un raté ce jour-là ne sera plus nécessairement éliminatoire comme il a pu l'être jusqu'à présent.

Cette approche, bien plus bienveillante, n'en demeure pas moins exigeante, en ce qu'elle réintroduit le temps long dans nos critères d'admission.

## **Bénédicte DURAND**

Vous le voyez, nous sommes arrivés à la deuxième étape de ce grand travail de réflexion sur les admissions à horizon 2020. Nous avons depuis formulé la proposition que vient de vous présenter Mme CROUZET. Nous avons rencontré les élus des deux Conseils, à l'occasion de différents temps de discussion supplémentaire. J'ai eu par ailleurs l'occasion de rencontrer une quinzaine de recteurs d'académie, auxquels j'ai confronté les grandes pistes de réforme qui sont les nôtres, et qui sont par

ailleurs des acteurs évidemment décisifs. Ils mènent en ce moment même un travail autour de la réforme du lycée et du baccalauréat, et il me paraissait important que notre travail puisse se faire en cohérence pour ne pas apporter des éléments de complexité supplémentaire aux familles qui travaillent à l'orientation de leurs enfants en classe de première. Nous avons également rencontré l'Inspection générale de l'Éducation nationale, qui est aujourd'hui très associée à la conception des examens, écrits notamment, de notre système d'admission. Nous avons pu ainsi, par ces consultations supplémentaires, encore affiner notre travail.

Je voudrais, sans répéter ce que vient de dire Gabriela, revenir sur deux points particuliers, qui ont suscité de votre part un certain nombre de remarques, de suggestions, de questions, voire de préoccupations, et sur lesquels je voudrais pouvoir vous apporter un certain nombre de premières réponses.

Le premier point est la question de la simplification et de la convergence des procédures d'admission dans un cadre national, figé par Parcoursup, qui nous amène à traiter l'écrit de manière différente. Il s'agit d'abord de dire que cette convergence et cette simplification de procédures est l'adresse structurelle que nous faisons à l'ensemble des territoires et à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de ce pays. La question de la présence des classes moyennes à Sciences Po est notamment une question pour laquelle il nous a semblé que la première réponse passait par une simplification du processus d'admission. Et par « simplification », j'entends une réduction du nombre d'étapes de la candidature et une facilitation de l'accès à la candidature, rendue notamment possible par la suppression d'un examen écrit, sur laquelle je vais revenir.

Le deuxième point qui vous a questionné et sur lequel vous avez souhaité avoir un certain nombre de réponses est la question du renforcement et de l'amplification de notre voie d'admission CEP.

Je reviens sur le premier point, la suppression de la forme d'examen écrit que nous proposons depuis un certain nombre d'années. Nous savons, par le diagnostic que nous avons posé, que cet écrit, tel qu'il est aujourd'hui, n'apporte pas d'éléments décisifs supplémentaires à l'examen des dossiers des élèves excellents qui le réussissent. C'est le premier élément : il n'y a pas de valeur ajoutée particulière à cet examen écrit, qui a pourtant un coût certain, à la fois humain, je viens de le dire, pour les familles qui sont loin de nos centres d'examen, et financier pour l'institution.

Deuxième élément : nous savons aussi par les études que nous avons menées, en particulier grâce à un certain nombre de travaux de chercheurs, qui sont d'ailleurs pour la plupart d'entre eux membres de notre institution, que cet examen écrit cristallise, du fait de l'attractivité de notre institution, des préparations publiques ou privées extrêmement coûteuses pour les familles, et un certain nombre de lycées métropolitains, plus spécifiquement parisiens et franciliens, ajoutant de ce fait des biais sociaux qui neutralisent tous les efforts que nous faisons par ailleurs pour ouvrir notre établissement à la fois aux classes moyennes et aux classes les plus modestes, en particulier françaises. Nous avons donc décidé de donner aux épreuves écrites du baccalauréat une part importante au dossier, comme Gabriela vous l'a dit. C'est d'ailleurs le modèle de sélection d'excellence des institutions, qu'elles soient nationales ou internationales.

Par ailleurs, nous accueillons avec beaucoup d'intérêt la proposition, que nous ont faite un certain nombre d'élus étudiants, de travailler à la prise en compte d'un écrit dont la nature et les formes doivent encore être précisées, mais dont l'authenticité et la qualité pourraient être vérifiées, à l'occasion, par exemple, de l'oral. C'est une piste qui est très fortement portée par l'équipe qui travaille sur ce sujet et qui devra être discutée dans le cadre des groupes que nous mettons en place, et que Mme CROUZET vient d'évoquer.

En tout cas, nous savons que cette procédure unique et simplifiée nous permettra, quoi qu'il en soit, alors que la nature des processus d'admission reste encore à travailler, un meilleur pilotage de nos exigences en termes d'excellence, mais aussi en termes de diversité de nos candidats et de nos admis, ce qui m'amène au second point, la question du renforcement et de l'amplification de la voie CEP.

Il faut d'abord souligner que l'engagement de l'établissement, c'est bien 30 % de boursiers du CROUS, ce qui est – je le rappelle devant cette instance – un objectif de service public d'enseignement supérieur qui justifie notre contrat avec l'État et qui est cohérent avec l'ensemble des objectifs de politique publique que nous nous sommes fixés. Ces objectifs nous ont d'ailleurs permis récemment d'obtenir pour notre *bachelor* le grade de licence.

Pour parvenir à cet objectif, nous avons la possibilité d'utiliser dans la phase d'admission la bonification des dossiers d'élèves boursiers proposée par Parcoursup, à qualité académique équivalente. Vous avez

sans doute vu la mention dans la note. Je souhaite préciser que l'utilisation de ce bonus ne sera pas nécessaire si l'augmentation des candidats, opérée par notre présence sur Parcoursup, et la simplification du processus d'admission suffisent à provoquer un effet mécanique d'augmentation des candidats et des admis boursiers, ce que nous saurons au fond de manière progressive à la fois par un affichage sur Parcoursup l'année prochaine, sans changement du processus d'admission, mais surtout avec un moment de vérité lors de la campagne de 2021.

Par ailleurs, vous le savez, c'est un point très fort de ce projet, nous réanimons notre voie CEP d'une ambition nouvelle et d'un parcours de préparation renforcé et inspiré de notre dispositif Premier Campus. Pourquoi amplifié et renforcé ?

- Parce que nous allons doubler le nombre de nos lycées partenaires ;
- Parce que nous allons maintenir un examen spécifique des candidatures issues de cette voie dans le cadre de l'admissibilité ;
- Parce que nous garantissons que cette procédure soit réservée aux élèves boursiers de l'enseignement supérieur à hauteur de 15 % de notre cohorte. Pour répondre à une question que vous aviez posée, il s'agit bien de l'ensemble des boursiers de l'enseignement supérieur, qui comprend les boursiers de l'enseignement secondaire qui viennent naturellement rejoindre la cohorte des enseignements supérieurs, mais qui n'est pas exclusif des boursiers de l'enseignement secondaire ;
- Dernier point très important qui renforce notre voie CEP, et qui aura 20 ans en 2021, le passage d'un contrat académique d'objectifs triennal qui couvre l'ensemble de nos territoires et nous permette ainsi de vérifier régulièrement la bonne atteinte de nos objectifs. Nous nous mettons dans la situation de remédier à un certain nombre de problèmes que cette voie CEP subissait, lui faisant perdre son sens et surtout son efficacité en matière de diversité. Nous renouvelons donc notre contrat d'ambition autour de cette voie.

Au moment de la consultation des membres des Conseils, au cours des dernières semaines, un certain nombre de questions nous ont été posées à ce sujet, notamment celle du risque de la perte de mixité sociale pour les lycées conventionnés, qui deviendraient moins attractifs pour un certain nombre de familles, du fait de la réservation des places aux élèves boursiers, avec des effets à la fois pour ces lycées en matière de mixité sociale et évidemment pour notre établissement.

De ce point de vue, et sous réserve du travail qu'il nous reste à mener avec nos partenaires, parce qu'il est évident que nous allons reconstruire cette voie CEP avec les lycées conventionnés présents aujourd'hui dans notre partenariat et les nouveaux lycées avec lesquels nous allons travailler, sous réserve donc de ce travail, nous assumons de ne plus admettre de non-boursiers sur un nombre de places qui leur était précisément réservé depuis l'origine de la réforme. Il est vrai que la baisse année après année du nombre de boursiers au sein de cette voie pose à la fois des questions d'équité à l'égard de la procédure extérieure à cette voie et aussi des problèmes d'efficacité sociale.

Pour autant, cela ne signifie aucunement que les lycéens non-boursiers bénéficiaires du dispositif ne pourraient pas candidater à Sciences Po et, naturellement, y être admis. Il nous appartient, ce qui recoupe la phase à venir, de décider, au vu de la qualité des parcours de préparation, de leur donner un bonus dans leur dossier à ce titre. Il y a la possibilité, de manière équitable et transparente, de faire des parcours Premier Campus (si nous choisissons de les appeler ainsi) qui bonifieront la motivation, la persévérance scolaire des élèves issus de ces lycées, et cela sera d'autant plus juste, équitable et transparent que nous évaluons par ailleurs la motivation, la persévérance, l'engagement des étudiants, quelle que soit leur procédure : procédure internationale, procédure nationale hors CEP et procédure CEP.

Je termine en vous disant que la réforme des admissions dans son ensemble, en simplifiant les procédures, en nous permettant d'offrir une place dans tous nos campus, dans des environnements sont à la fois plus conviviaux et moins coûteux que l'Île-de-France, en exposant notre institution sur une plateforme adressée à tous les territoires, propose une dynamique globale qui s'ouvre à tous les lycéens de France, quel que soit leur lycée, leur territoire, leur environnement social.

J'ajoute aussi que nous aurons besoin des étudiants de Sciences Po comme ambassadeurs de cette réforme, car nous devons aller plus loin, parler à tous les lycées. Et il est dans notre intention de les associer, comme ils l'ont d'ailleurs suggéré dans la consultation qui a précédé cette présentation devant les instances.

Mais avant cela, nous avons encore besoin de travailler à la nature précise des épreuves et à la manière dont nous atteindrons nos objectifs. C'est pourquoi nous nous engagerons dès que possible plusieurs

nouveaux groupes de travail qui associeront pleinement à la fois nos élus et l'ensemble des parties prenantes déjà engagées dans la réflexion. Le Directeur a souhaité, dans un contexte de réforme du baccalauréat, pouvoir communiquer sans attendre aux élèves entrés en première et à leurs familles un message clair sur l'ouverture à toutes les combinaisons de spécialité et sur le nouveau pacte de démocratisation de Sciences Po vis-à-vis des lycées, pour leur proposer dès ce mois de juillet un encouragement à la candidature.

C'est pourquoi, chers collègues, chers étudiants, nous vous soumettons le cadre général de cette réforme dès à présent. Nous concevons tout à fait qu'il reste un certain nombre de travaux à opérer, mais nous aurons cet automne à voter un règlement des admissions. Si le conseil nous y engage, le troisième volet de cette réforme fondamentale pour notre établissement, reste à écrire. Et nous serons très heureux de le faire avec vous tous. Merci de votre attention.

### **Gabrielle ELIS**

Je me pose une première question, sur le coût du concours. Avec la suppression des épreuves écrites, on peut imaginer que le coût du concours sera beaucoup moins élevé. Y a-t-il déjà des estimations du prix que coûterait ce concours, et serait-il même possible de le rendre gratuit ? En effet, pour le moment les boursiers lycéens ne le paient pas, mais il y a beaucoup de personnes qui sont amenées à avoir le statut de boursier dans l'ESR et qui ne l'ont pas au lycée. Ce serait peut-être une bonne chose qu'avec la réduction des coûts ce concours devienne gratuit.

J'ai une deuxième question. Vu que l'admissibilité serait ouverte à toutes les spécialités, prévoyez-vous de faire des « quotas » de spécialités, de vous dire que vous ne voulez pas que tous les gens prennent par exemple géopolitique et SES parce qu'ils sauraient que c'est ce qu'il faut faire pour avoir Sciences Po et que vous voulez prendre d'autres personnes ? Ou bien cela va-t-il vraiment être en fonction du dossier, sans prendre du tout en compte les spécialités par ailleurs ?

### **Grégoire ETRILLARD**

Tout d'abord, je pense que l'équilibre de la réforme est bon. Nous avions en particulier, du temps où je siégeais à la Commission paritaire, un point annuel sur les CEP et nous avons vu qu'il y avait des choses à faire. Cela reste une grande avancée de l'institution, qui a inspiré au-delà de Sciences Po, à l'échelle nationale énormément de personnes. À l'heure où les CEP vont se fondre dans cette réforme, il faut rendre hommage à leurs créateurs. Mais je pense que c'est une très bonne chose que d'arriver à une forme de fusion des différents parcours d'accès, parce qu'il y avait un problème effectif de lisibilité, et donc de découragement, comme vous l'avez très bien mis dans cette note.

J'ai deux questions, qui ne remettent pas en cause l'équilibre de la réforme, mais qui ont vocation à l'approfondir.

La première est à mon avis attendue, et j'imagine que d'autres vont en parler : elle porte sur l'oral et les modalités de l'oral. J'ai bien compris qu'il y aurait ensuite un groupe de travail qui allait travailler pendant plusieurs mois dessus, donc je ne vous demande pas immédiatement, ce serait aberrant, de donner les résultats de quelque chose qui n'a pas été engagé. Mais il y a deux phrases pour lesquelles j'aimerais que vous élaboriez sur l'idée qu'il y a derrière, car j'imagine que ces phrases ont été pesées.

On trouve page 6 : « L'entretien est construit autour d'une structure harmonisée, des étapes bien délimitées et une épreuve structurante de réaction spontanée au document d'accès rapide. » Il y a au moins quatre mots que je ne comprends pas. En quoi l'épreuve est-elle *structurante* ? Quant à la « réaction spontanée » et au « document d'accès rapide », j'ai demandé à mon voisin. Il ne savait pas ce que c'était que le document d'accès rapide, et je ne le sais pas non plus. (*rires*) Donc, je voudrais savoir ce que vous entendez par « réaction spontanée au document d'accès rapide ». J'ai cru comprendre que c'était qu'on donnerait un document comme un dossier de presse. Mais pourquoi « d'accès rapide » ? Qu'est-ce que ça veut dire ?

La phrase suivante est : « Les commissions faisant passer les oraux sont professionnalisées et bien formées à l'exercice. » Je le sais, parce que nous avons eu entre élus des échanges avant de venir ici, c'est une question qui n'intéresse pas que moi : comment va-t-on s'assurer de l'égalité entre les candidats à raison des examinateurs à l'oral ? C'est un sujet classique, toutes les universités ont ce type de problème. Comme vous semblez avoir conscience du problème, qu'entendez-vous par « professionnalisées et bien formées à l'exercice » ?

Ma deuxième question est un peu plus générale. Je sais bien qu'il faut se donner un critère pour essayer de réduire les inégalités sociales et les inégalités d'accès à Sciences Po, et cela fait des années que nous avons ce critère des boursiers. Il y a en fait différents types d'inégalités sociales, il n'y a pas que l'argent. On peut avoir des gens qui sont extrêmement favorisés socialement et qui n'ont pas beaucoup d'argent, tout comme l'inverse. A-t-on prévu une certaine forme de modulation ? Il y a en effet beaucoup d'études, et ce n'est pas à Sciences Po que je vais l'apprendre, sur les inégalités d'accès à la culture. Comment envisagez-vous de les prendre en compte ? J'imagine que c'est ce que vous appelez « qualitatif », mais ne pourrait-on pas élargir un peu ce combat contre les inégalités en n'adoptant pas comme seul objectif les inégalités d'argent et en essayant d'aller voir ailleurs ?

### **Bénédicte DURAND**

Sur la question du modèle économique de la réforme, cette réforme n'a pas pour vocation de faire des économies, mais de renforcer l'efficacité, l'efficience sur l'usage des moyens que nous engageons. Nous avons commencé à travailler sur des projections en matière de coût, sur le modèle économique de la réforme. Il y a aujourd'hui beaucoup d'inconnues, qui tiennent par exemple à la croissance du nombre de candidatures. Nous nous sommes aujourd'hui calés sur une croissance de l'ordre de 30 % dans la construction du modèle. Cela peut être plus ou un petit peu moins, et il est donc compliqué aujourd'hui de faire des scénarios extrêmement précis. Nous nous trouvons dans une grande incertitude concernant les effets conjugués de la réforme du baccalauréat et de l'arrivée de Sciences Po sur Parcoursup, dans cette plateforme nationale. On part du principe que l'on aura une augmentation du nombre de candidatures, donc une augmentation globale des frais de candidature, dont nous exonérerons évidemment par principe tous les boursiers de l'enseignement secondaire.

Pour le reste des boursiers, c'est plus compliqué à faire, puisque nous n'avons pas la visibilité sur leur statut de boursiers de l'enseignement supérieur au moment où ils constituent leur dossier de candidature. Ils ont pour autant la possibilité de faire une projection avec les services du CNOUS, ce que le CNOUS fait d'ailleurs sur l'ensemble des sujets d'accueil, d'admission, d'affectation, d'accompagnement des étudiants boursiers. Ces étudiants peuvent ainsi avoir une convention-cadre avec le CNOUS et un pacte mobilité qui assure l'abaissement de toutes les barrières psychologiques que produisent l'incertitude sur le logement, l'incertitude sur la capacité à payer l'ensemble des frais attenants au parcours d'admission, et ce depuis le projet de l'étudiant jusqu'à son affectation au campus.

Il est vrai que le fait qu'il n'y ait plus d'examen écrit allège d'autant par nature les frais, la nuit d'hôtel sur le campus au Futuroscope pour passer les examens à Poitiers. La digitalisation des oraux permet aussi d'éviter des déplacements aux familles et constitue au fond une forme de simplification des process d'admission, qui seront plus économiques de leur point de vue. Cela, nous le savons.

Mais pourquoi cette réforme ne nous coûtera-t-elle pas moins cher ? Parce que nous voulons faire ce que vous avez évoqué : de la coordination d'évaluation. Ces formations des évaluateurs sur les objectifs, les critères, les attendus, la manière dont on attend qu'ils traitent les dossiers et les candidats à l'oral, demandent de se réunir, de se parler, de travailler ensemble. Il faut partir, concernant le regard que l'on porte sur un parcours d'élève, avec un cahier des charges extrêmement clair et une très grande visibilité des attendus de l'institution. Pour cela, il nous faut créer une communauté professionnelle, ce que nous n'avons pas aujourd'hui, et pour plusieurs raisons.

La première est que nos procédures sont extrêmement complexes, voire divergentes. Quand vous me dites par exemple que vous ne savez pas ce qu'est le document d'accès rapide, je sais de mon côté que je ne vous ai pas suffisamment associé, cher Grégoire, à la procédure CEP, puisque le document d'accès rapide est le document qui fait foi dans le travail que nous menons à l'entretien oral des étudiants CEP. C'est intéressant : au fond, nous ne partageons pas, nous les évaluateurs, une culture suffisamment commune avec nos admis, avec nos candidats. Le budget aujourd'hui alloué à l'organisation des examens écrits est de 350 000 € par an. Nous allons le réinvestir dans le paiement de nos évaluateurs, parce que c'est un travail et qu'il faut donc le reconnaître. Je pense notamment à tous nos collègues de l'Éducation nationale, qu'ils soient dans les lycées CEP, dans les lycées non CEP, dans les lycées de tous les territoires : une des manières de nous adresser aux territoires c'est de nous adresser aux professeurs des lycées des territoires, qui sont aujourd'hui totalement exclus de notre process d'admission.

Il nous faut donc construire une communauté d'évaluateurs. C'est ce que l'on peut faire quand on a un process simplifié et dématérialisé. Aujourd'hui, même si je voulais le faire, je ne pourrais absolument

pas le faire, je ne m'adresserais qu'à une petite partie de nos admis. Les effets de la convergence sont extrêmement larges.

Donc, l'idée du modèle économique de la réforme doit être affinée une fois que l'on aura passé la troisième étape de construction de la nature des épreuves. Mais vous pouvez voir, Gabrielle, que l'enjeu général est un enjeu au contraire de réinvestissement pour créer cette communauté d'évaluation et donc nous donner quelques gages pour toucher toutes les populations et le faire de manière plus équitable et transparente.

Sur votre deuxième question, concernant les spécialités et les combinaisons, nous avons là aussi un grand moment d'incertitude, vous le savez sans doute mieux que moi, sur les comportements des lycéens à l'égard de ce nouveau lycée, de ces nouveaux parcours qui leur seront proposés. Le message que nous souhaitons donner aujourd'hui, c'est : « pas de combinaison de spécialités ». Typiquement, la fameuse nouvelle spécialité sciences politiques ne nous intéresse pas particulièrement, et nous ne donnerons aucun signal pour la valoriser. Bien sûr, si les étudiants la choisissent et la passent à l'écrit, puisque vous savez que les lycéens vont passer leur spécialité à l'écrit, la question est de savoir si nous la reconnaitrons. Sans doute que oui, puisque nous reconnaitrons tout autant les spécialités de maths, de sciences de la vie et de la terre. Nous n'allons pas non plus exclure des étudiants qui ont des appétences avec des disciplines qui ressemblent aux nôtres.

Mais au fond, nous faisons du droit, nous faisons de la sociologie à Sciences Po. Le lycée en propose très peu. Comme vous le voyez, il n'y a pas besoin d'avoir fait des disciplines spécifiques pour réussir à Sciences Po. En revanche, et c'est l'esprit de la réforme, nous souhaitons des étudiants, des lycéens qui, quels que soient leurs appétences, leur domaine d'excellence, leur domaine de réussite, leurs envies, pour lesquels nous puissions reconnaître tout cela, que nous puissions reconnaître, lorsqu'ils se sont investis davantage pendant deux ans, cet engagement des lycéens dans notre manière de regarder leur parcours.

Nous espérons de ce point de vue que la réforme du bac nous permettra de nous libérer par exemple de ce qu'on appelle dans notre jargon d'évaluateurs les « faux S », ces étudiants qui vont en S parce que c'est la S qui garantit le meilleur cadre d'excellence, pense-t-on. Ce sont en tout cas des représentations extrêmement fortes des familles, qui font que les jeunes rament en maths, rament en sciences physiques, rament en sciences de la vie et de la terre, et ont du coup des performances globales moins convaincantes que leurs camarades qui ont choisi vraiment la voie qui leur plaisait. Cela rendait effectivement très compliqué notre regard sur les dossiers. Aurons-nous cet effet libérateur dès la première année ? Pour l'instant, il semblerait que les familles reconstituent les blocs de spécialités de manière assez large. Si cela se confirme sur les premières années, cela ne va pas changer grand-chose pour nous. Mais au fond, ce que Sciences Po va dire sur le nouveau lycée est très libérateur pour les admis.

Donc, pour répondre plus spécifiquement à votre question, Gabrielle, nous ne nous situons pas dans une logique de signaux sur les spécialités, surtout à un moment où nous n'avons aucune idée du comportement des lycéens. C'est vraiment une grande ouverture, un accueil le plus large possible à tous les comportements, à tous les parcours. J'aurais dû en parler, vous l'avez peut-être lu : nous avons installé un comité de pilotage de la réforme. Je pense que cette réforme prendra de trois à quatre ans de préparation. C'est une campagne 2021 qu'il faut que l'on accueille et que l'on regarde de manière extrêmement précise, et ensuite c'est sans doute de trois à quatre ans d'ajustement de notre dispositif pour être certains que nous atteignons nos objectifs. D'où l'existence d'un comité de pilotage.

Un mot peut-être, Gabriela, sur cet oral, tel qu'on l'imagine, mais qui n'est pas encore finalisé ?

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Tout d'abord, la question de la professionnalisation fait écho à ce que Bénédicte DURAND vient d'expliquer. Aujourd'hui, nous faisons le constat de beaucoup d'hétérogénéité au niveau de ce qui se passe dans les différentes commissions des oraux, sachant que les oraux ne sont pas les mêmes suivant les procédures. Pour chacune des procédures, nous avons aujourd'hui plus de 150 membres de commission : cela fait quasiment 500 personnes qui sont mobilisées pour les différentes procédures, pour les différents oraux. Vous pouvez imaginer qu'il n'est pas évident d'avoir une culture un peu partagée, de maîtrise de cette étape de sélection qui est en plus décisive aujourd'hui.

L'idée est d'aller vers quelque chose où il y ait un cahier des charges précis, affiné, clair, qui soit respecté par l'ensemble des commissions, que les objectifs des oraux soient absolument clairs, que les modalités du déroulement des oraux soient absolument claires, et que l'on constitue autour de ce sujet une

communauté professionnalisée qui soit formée en amont. Aujourd'hui, nous organisons des formations, des rencontres, mais nous faisons quand même face à des difficultés pour obtenir la présence des différents membres de commission pour que l'on puisse échanger avec eux en amont des oraux. Demain, nous imaginons d'aller vers un « package » de qui sont les futurs membres des commissions. S'ils sont avec nous sur cette étape des oraux, ils seront également avec nous dans une phase amont où l'on se réunit régulièrement, où il y a des demi-journées de formation obligatoire, avec peut-être aussi des outils numériques développés, pour mieux expliquer ce que nous attendons dans ces oraux et quel est le cahier des charges précis de ces oraux.

Ce que nous imaginons aujourd'hui, c'est de faire des oraux qui seraient peut-être un peu plus longs que sur les deux procédures françaises aujourd'hui, qui sont d'une durée de 20 minutes. On pense aller plutôt vers une trentaine de minutes pour permettre vraiment à chaque commission de passer du temps avec le candidat. Ce qu'il nous semble intéressant, c'est d'imaginer une figure un peu imposée dans ces oraux que l'on appelle effectivement dans la note « document d'accès rapide », qui existe aujourd'hui dans la procédure convention d'éducation prioritaire et qui est en fait un recueil de photographies constitué sur plusieurs mois, des photographies de la presse d'actualité. On invite le candidat à commenter, à analyser de façon spontanée l'image en question. C'est une piste de réflexion, mais on veut imaginer en tout cas une figure imposée au centre des oraux, qui permettrait de solliciter une réaction spontanée du candidat face à un exercice, sans que cela soit pour autant un exercice de connaissances. Nous réfléchissons encore aux modalités les plus appropriées, mais le recueil des images qui existent dans la procédure CEP ou une revue de presse sont par exemple des pistes que nous imaginons.

### **Bénédicte DURAND**

Sur la question de l'adresse à toutes les formes de diversité : boursier, c'est effectivement un indicateur qui nous paraît finalement, aujourd'hui comme hier, permettre l'atteinte de cette diversité. Or, nous constatons, comme Myriam DUBOIS pourra vous en donner une vision plus précise, un affaïssement de ce taux. L'indicateur de diversification et de démocratisation de Sciences Po commence à nous poser des inquiétudes sur notre capacité d'ouverture sociale.

Vous avez raison de dire qu'il n'est pas exclusif. De ce point de vue, il nous reste à conduire un travail, notamment dans le cadre du partenariat élargi à cent lycées supplémentaires, avec les académies. Aujourd'hui, l'Éducation nationale travaille typiquement sur la constitution d'un indicateur de positionnement social pour chacun des lycées, pour être, plutôt que dans une logique de cartes, dans une logique de compréhension de l'écosystème social qu'est le lycée X ou Y. Cet indicateur de positionnement social met par exemple en valeur la situation des familles. L'ensemble du tissu éducatif connaît par exemple la sous-réussite des familles monoparentales. On sait qu'il y a un handicap à la réussite, à la stimulation de l'ambition, et pour de bonnes raisons, notamment des raisons de projection : quand on n'a qu'un parent qui fait vivre la famille, la projection sur cinq années supplémentaires d'études est une projection qui est très compliquée à faire. Cet indicateur de positionnement social met en situation, par des enquêtes que les lycées mènent auprès des familles, le nombre de livres à la maison. Et cela n'est pas lié à la situation sociale des familles.

Typiquement, lorsque l'on va aller chercher cent lycées, ou réseaux de lycées, partenaires supplémentaires, les premières réactions des recteurs à cette proposition est une réaction de ce type. Aujourd'hui, les trois quarts d'enfants des familles défavorisées sont en dehors de l'éducation prioritaire. Si l'on se cantonnait à la carte de l'éducation prioritaire, on figerait notre capacité à nous adresser vraiment à la diversité. Je pense donc que ce point de rendez-vous tous les trois ans avec chaque académie pour se dire : « OK, on a bien des viviers qui répondent à la mixité et à la mixité territoriale. Et ces viviers, nous, Sciences Po, on est capables de les faire réussir. », ce point de rendez-vous constitue un premier outil de pilotage intéressant.

On sait par ailleurs qu'il n'y aura pas de nouveaux lycées dans l'éducation prioritaire. ce n'est pas du tout ce qui est dans les tiroirs de l'Éducation nationale depuis dix ans, c'est la grande réforme de Najat VALLAUD-BELKACEM qui a concentré les moyens de l'éducation prioritaire sur le collège avec le dispositif Rep+, qui distrait effectivement les moyens des lycées, notamment des lycées généraux. D'ailleurs, aujourd'hui, la grande mobilisation sociale se fait autour du lycée professionnel, ce qui paraît plutôt sain, puisque c'est là que les ambitions sociales sont les plus rétractées de la part d'élèves qui ont de plus souvent des situations scolaires difficiles.

Pour autant, il y a d'autres lycées. Je me souviens d'une conversation avec la rectrice de l'académie de Nancy-Metz. Elle a très peu de lycées d'éducation prioritaire dans son académie. Si on lui dit que ça ne concerne que l'éducation prioritaire, la situation est fermée pour elle. Elle va sans doute nous apporter dans les mois qui viennent un réseau de lycées ruraux, de lycées extrêmement éloignés des centres métropolitains, sur des territoires très touchés par le chômage.

Là, il y aura certainement des boursiers, il y aura aussi peut-être des non-boursiers, mais qui vont tout à coup vont découvrir Sciences Po dans ce cadre partenarial et être accompagnés dans un parcours qui n'est plus le simple atelier de prépa Sciences Po, mais un parcours de trois ans, quasiment de la sortie de troisième jusqu'à la sortie de terminale. Du fait de ne pas être un examen préparatoire à un établissement, il devient l'espace où l'ensemble des équipes peut s'investir sans craindre que le jeune ne change à un moment donné d'orientation, parce que sa liberté de changer d'orientation lui permettra de réinvestir ce parcours dans une fac de droit, dans une classe prépa, dans un IUT : ce sera le choix du jeune. Il faut ne pas non plus que les parcours très anticipés en rendent prisonniers des étudiants qui, si ça ne marchait pas pour Sciences Po, se diraient : « J'ai surinvesti pendant trois ans sur quelque chose qui ne sera pas utile. »

Donc, sur ce parcours, on envisage de faire de l'anglais, on envisage de faire des compétences rédactionnelles, des compétences à l'écrit, des compétences orales, du travail en projet, du travail individuel, du travail en groupe, le tout évalué : on mettra en place un cahier des charges extrêmement exigeant, mais qui ne sera pas une prépa à quoi que ce soit. Cela sera ce que l'équipe éducative aura choisi de faire avec ces jeunes. En effet, on n'accompagne sans doute pas un jeune de la vallée de la Moselle comme on accompagne un jeune de Nouméa ou de Seine-Saint-Denis. Ce ne sont pas les mêmes environnements scolaires, ce ne sont pas les mêmes environnements métropolitains, ce ne sont pas les mêmes environnements sociaux. Il faut que nous laissions à nos collègues de l'Éducation nationale la possibilité de l'inventer. Et à nous de le reconnaître.

### **Grégoire ETRILLARD**

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. J'accompagne un lycée d'Aubervilliers qui n'est pas CEP, avec l'aide de Christophe JAMIN. Je vois des jeunes qui sont non seulement parfaitement « valables », mais qui se trouvent dans une situation sociale pas spécialement favorisée. Ils sont venus ici, sans procédure CEP. Ce que fait l'équipe éducative du lycée, qui est extraordinaire, c'est de leur proposer un parcours, quand bien même à la fin ils n'iraient pas à Sciences Po, mais à la fac. À mon avis, c'est la meilleure manière de faire.

### **Frédéric GROS**

J'ai une remarque assortie d'une question. La remarque porte, comme cela a été mentionné, sur la suppression de l'écrit, ce dont je me félicite : je trouve, ayant participé à des jurys d'admission où il y a des écrits, que l'on avait fini par privilégier des écrits qui étaient complètement formatés pour le correcteur, et qu'ils avaient été dévoyés. Dieu sait que je suis attaché à la forme écrite, que je défends, mais il vaut mieux prendre en compte une succession d'écrits sur trois ans que cette espèce d'instant T qui donnait lieu à une production d'écrit qui était hors de sa finalité.

Cela dit, et je rejoins ce que disait Grégoire ETRILLARD, je pense que cela nous amène à être très vigilants pour la nouvelle forme de l'oral, parce qu'il me semble qu'il faut désamorcer des automatismes de préférences sociales, que l'on peut avoir à l'oral et qui sont liés à des postes ou à des formes d'élocution. Cette remarque a bien trouvé une réponse ici.

Ensuite, vous n'avez pas repris l'idée de la création d'un comité d'éthique des admissions. Cela recoupe-t-il ce que vous venez d'appeler le comité de pilotage, est-ce autre chose ? Il y a seulement trois lignes sur ses fonctions et sa composition, et je voulais savoir si vous pouviez revenir là-dessus.

### **Alexandre MARIANI**

Ma question sur le comité d'éthique vient d'être posée. (*rires*) Je voulais d'abord vous remercier et pour cette note et pour la qualité de cet échange. On voit très bien que cette réforme est à la fois nécessaire, mais également bien réfléchie, d'une manière stratégique. On a beaucoup parlé des candidats, des évaluateurs, des professeurs qui participent aux commissions. Je me pose des questions du point de vue des salariés qui travaillent à Sciences Po aux admissions ou ailleurs. Je vois dans la note, p. 9, qu'il y a une hausse prévue des dépenses en ressources humaines. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?

Je vois aussi qu'il y a des transferts de données : « transférer les données des candidats postulant via Parcoursup au système interne de Sciences Po ». Quels sont donc les outils qui seront nécessaires pour la mise en place des réformes ? Je pense notamment aux équipes des admissions. Elles sont déjà sous tension. Je pense qu'à Sciences Po, c'est un des services qui est le plus sous tension en ce moment et qui subira un impact encore plus grand l'année prochaine et surtout dans deux ans.

### **Bénédicte DURAND**

Au sujet de ce comité d'éthique, une personnalité éminente de la maison m'a fait remarquer que le mot « éthique » engageait peut-être l'institution de façon quasiment philosophique. C'est vrai que c'était peut-être exagéré que de l'appeler comité d'éthique, mais en même temps, c'est comme cela que nous l'avons écrit, et je pense que nous l'avons appelé ainsi, parce que nous sentions au fond que nous commençons à avoir un vrai problème général d'éthique sur notre process d'admission tel qu'il existait : efficace, mais commençant à se scléroser de biais sociaux voire de zones d'iniquité, ce qui posait la question de l'éthique.

L'esprit en est resté, et j'ai aujourd'hui été beaucoup plus modeste en parlant de comité de pilotage. Pour autant, ce comité de pilotage reste à construire entièrement concernant sa composition. Nous sentons que nous avons besoin d'une instance qui fasse le « contrôle qualité » du processus, puisque l'on va avoir un nouveau cahier des charges, de nouveaux objectifs, on va se donner les moyens d'atteindre ces objectifs. Quand on parle de 30 % de boursiers, il faut trouver à un moment le moyen d'y arriver et de comprendre pourquoi on n'y arrive pas. Il s'agit d'avoir une instance qui surplomberait l'action administrative extrêmement lourde des admissions, comme Alexandre l'a remarqué (Gabriela répondra sur ce point), d'avoir une instance de réflexion sur le diagnostic du process, sa qualité, capable également de faire des suggestions pour améliorer le process.

Tout n'est pas entièrement calé concernant sa composition. Je pense qu'il faut que les enseignants-chercheurs et les chercheurs-enseignants de cette institution y figurent. Une des choses qui me frappent, c'est de voir à quel point la communauté enseignante de Sciences Po n'est pas suffisamment associée à ce qui est notre première richesse, nos étudiants. Un établissement d'enseignement supérieur, ce sont des étudiants et des professeurs. Au moment où l'on recrute des étudiants, il faut que les professeurs soient là, parce que ce sont eux qui vont ensuite enseigner à ces étudiants, et qu'ils soient pleinement partie prenante du process. Cela me paraît évident, quel que soit leur statut dans l'institution. Plus d'acteurs d'examen des dossiers, plus d'acteurs des oraux, mieux accompagner pour le faire le plus efficacement et honnêtement possible, et puis un comité de pilotage qui leur donne une forme d'autorité sur au fond ce chemin académique entre la classe de seconde et le diplôme de licence, puisque cela s'inscrit dans tout ce parcours.

C'est à construire, mais voilà l'esprit de ce comité de pilotage : une autorité morale sur le process et une meilleure association des enseignants-chercheurs de la maison.

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Au sujet de la direction des admissions et des outils, on va sans doute commencer par une réflexion autour des outils, qu'Alexandre évoque, et cela va faire partie de ce troisième temps, avec le comité de pilotage déjà opérationnel. Il y aura nécessairement des groupes de travail qui seront dédiés aux outils de pilotage et d'admission. Vous le savez, Sciences Po possède aujourd'hui un outil maison pour gérer l'admission, STAN. Il a été développé, mais il doit évidemment être repensé si la réforme a lieu. Il va donc falloir travailler de façon extrêmement précise dessus.

Ensuite, il va aussi falloir travailler de façon approfondie avec les équipes du ministère par rapport à l'intégration dans Parcoursup et au lien que l'on peut imaginer en matière d'outils entre Parcoursup et nos outils de pilotage interne. Tout cela fait partie des travaux qui vont se dérouler dans ce troisième temps et sur lesquels nous savons aujourd'hui qu'il faut travailler de façon extrêmement intense et approfondie, parce que l'admission ne se fait pas sans outil : elle se traduit dans l'outil. C'est un grand volet auquel on va se consacrer dès la rentrée, parce qu'il est absolument de le faire dès lors que la réforme est validée, si elle est validée.

En ce qui concerne la direction des admissions, on évoque effectivement un élargissement des équipes. D'une part, à cause de la présence de Sciences Po sur la plateforme Parcoursup, on pense que le nombre de candidatures va augmenter de façon considérable. Y faire face nécessitera sans doute de revoir les effectifs de l'ensemble de la direction des admissions. D'autre part, il y aura ce travail autour de la future

communauté de l'évaluation et du passage des oraux, où l'on veut vraiment aller vers plus de professionnalisation du métier, donc très piloté par la direction des admissions. On imagine là aussi que l'on aura besoin de renforts dans les équipes.

En revanche, on ne peut pas les imaginer dès à présent de façon précise et concrète, tant que l'on n'a pas défini les contours de la réforme et le cahier des charges précis que nous avons évoqués et sur lequel nous allons travailler également dans le troisième temps. Ce travail autour des impacts RH concrets, il faut le faire dans un dernier temps, une fois que l'on aura établi le cahier des charges approfondi de la réforme, que l'on aura travaillé sur les outils de pilotage et d'admission, et je pense que l'on y verra alors plus clair sur les impacts RH. Cela fera bien sûr partie des travaux de l'année prochaine.

### **Bénédictte DURAND**

J'ajouterai simplement qu'il est certain que la direction des admissions est actuellement sous une double pression de travail absolument exceptionnelle. D'un côté, elle est à la manœuvre dans tout le travail de consultation depuis huit mois sur cette réforme. Il nous paraissait d'ailleurs naturel qu'elle en soit d'une certaine manière la matrice dès ce moment de réflexion, ce qui rajoute aux collègues des missions de réflexion et de travail très conjoncturelles. D'autre part, dans les trois à quatre ans qui viennent, le calage de la réforme va être aussi consommateur d'énergie, voire de surcroît de travail, que l'institution se met bien évidemment en situation d'assumer.

Pour autant, nous y voyons aussi à moyen terme une possibilité pour nos collègues des admissions de quitter enfin la situation de débordement permanent dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui, du fait de la complexité des procédures, de la multiplicité des communautés d'évaluateurs, des interactions absolument indispensables avec la direction des affaires internationales qui nous accompagne et qui, pour une part des admissions, est la porteuse avec la DES des sujets d'admission. Ce processus de simplification va aussi permettre à toute l'institution partie prenante des admissions d'avoir une clarté et un cahier des charges qui nous permettent un meilleur confort de travail. En tout cas, je pense que nous avons tout cela très fort en tête.

### **Guillaume FARDE**

Tout d'abord, merci pour cette note, et merci pour l'exposé qui la sous-tend, qui clarifie en plus la teneur de la note. Pour ma part, je rejoindrai beaucoup des observations déjà faites. Je me félicite de la suppression de ces écrits, parce que c'était un facteur d'inégalités très fortes, et, comme vous le soulignez justement, cela enrichissait des préparations privées. Vous nous apprenez de plus, alors que nous en avions le sentiment, que ce n'était pas déterminant du point de vue de la sélection. Je voudrais appuyer pour ma part que c'est une excellente chose.

De la même manière, je suis très sensible au fait que l'objectif tende vers 30 % d'étudiants boursiers au sein de l'école. C'est quasiment un tiers. Symboliquement, ça compte. Néanmoins, il y a peut-être une zone de vigilance autour des étudiants qui ne seraient pas boursiers, qui seraient originaires de lycées en région, de lycées ruraux, qui ne seraient pas non plus des lycées conventionnés, des lycées ZEP. Il y a peut-être le risque, mais votre propos est néanmoins très rassurant sur cette question, d'avoir un ventre mou, un type d'étudiants qui ne seraient pas pris en compte, parce qu'ils ne seraient pas considérés comme étant boursiers tout en ayant des difficultés.

Peut-être pas des difficultés de connaissance de Sciences Po, mais peut-être des difficultés qui tiendraient davantage à l'autocensure : il y a connaissance de l'existence de Sciences Po, avec cette fameuse autocensure du « Ça n'est pas pour moi » ou « Je n'en ai pas les capacités », qui est bien décrite dans l'essai de Salomé BERLIOUX, *Les Invisibles de la République*, qui est paru en début d'année. C'est exactement cela en réalité dont nous pourrions être victimes : des étudiants s'autocensureraient en se disant qu'ils ne seraient pas capables de rejoindre Sciences Po. C'est peut-être aussi vers eux aussi qu'il faut faire un effort assez significatif. D'où la question que je voulais poser, en complément de ce que vous avez dit : qu'est-ce qui est véritablement prévu pour cette catégorie de lycéens qui, si elle n'était pas admise dans des proportions suffisantes à Sciences Po, ferait que nous ne représenterions pas la variété des lycéens de France et que nous passerions probablement à côté de certains profils qui méritent aussi d'avoir une chance ?

## **Alexandre URVOIS**

J'aurai deux questions complémentaires, puisque je vais poser en défenseur de l'examen écrit. Il y a deux points qui me posent problème et qui vont donner lieu à deux questions.

Tout d'abord, la suppression de l'examen écrit me pose problème pour plusieurs raisons :

- Il envoie le signal d'un nivellement par le bas de l'examen : certains élèves peuvent croire que le niveau de Sciences Po baisse.
- On l'a dit, l'oral est important à Science Po, mais on pourrait aussi laisser une place importante à l'écrit. Sinon, c'est renvoyer le signal qu'à Sciences Po l'écrit est moins important que l'oral. C'est vrai que les propositions sur le fait de mettre un écrit complémentaire à l'oral ou bien de travailler l'écrit dans le cadre du dossier sont pertinentes et vont dans le bon sens. L'écrit a encore une place importante, et il faut envoyer ce signal.
- L'examen est aussi le seul critère à peu près objectif pour recruter des étudiants. Je ne dis pas que l'examen écrit dans sa forme actuelle est un bon outil, c'est devenu quelque chose qui peut être bachoté, qui manque parfois de réflexion, qui n'est en tout cas plus pertinent sous sa forme actuelle. Mais pourquoi ne pas le réformer plutôt que d'aller vers sa suppression ?
- L'examen écrit est aussi une preuve de la motivation des étudiants : ils s'y préparent pendant plusieurs mois, ils y réfléchissent. Aujourd'hui, on faciliterait le concours. C'est très bien : c'est ce qui est voulu pour attirer de plus en plus d'étudiants. Mais il faut aussi voir le signal qui est envoyé. Pour moi, il aurait mieux fallu le réformer plutôt que le supprimer.

La deuxième chose, qui va également paraître étonnante, est que, pour moi, la politique d'ouverture sociale qui est mise en place dans cette réforme ne va pas assez loin. On va encore une fois cibler certains élèves dans certains lycées, comme pour le parcours Premier Campus. On risque encore avec cette réforme d'oublier les classes moyennes et les étudiants les plus défavorisés.

J'aimerais vraiment que Sciences Po mette en place une politique beaucoup plus globale d'ouverture : une politique active de communication, dans tous les lycées, dans toutes les villes. Il s'agit notamment, on en a déjà parlé, de passer par les étudiants et de leur donner des outils pour que Sciences Po s'implante dans les villes moyennes, dans les petites villes et dans les banlieues. Sciences Po doit se développer sur tout le territoire.

Enfin, j'aimerais que Sciences Po accompagne aussi ses étudiants pour la préparation de l'examen d'entrée. Pourquoi pas la mise en place d'une plateforme qui s'appellerait Premier Campus et qui donnerait de vrais éléments concrets pour les étudiants qui habitent dans toutes ces villes dont vous donnez le nom et dont le lycée n'est pas forcément ciblé par le parcours Premier Campus. Qu'ils aient au moins accès à cette information : qu'on leur donne concrètement une méthodologie, une bibliographie indicative, les attentes, les connaissances à avoir. Que les étudiants soient vraiment accompagnés, et non délaissés comme ils le sont aujourd'hui. Donc, est-ce que Sciences Po pourrait s'engager dans un travail en ce sens ?

## **Myriam DUBOIS MONKACHI**

Je vais d'abord répondre à M. FARDE sur la question de l'autocensure, qui est très importante. Le récent ouvrage d'Erkki MAILLARD et Salomé BERLIOUX est très significatif, mais on parle aussi de l'autocensure qui est générée et entretenu par la famille. Sciences Po est bien consciente de cette question d'autocensure, et je pense qu'elle a développé une politique assez volontariste en matière d'aides sociales, qui peut être renforcée et qui va l'être. Mais il faut aussi prendre en considération la question des modèles familiaux, la question de la distance et de l'éloignement à la fois du domicile et aussi du modèle social qui est la référence pour la famille. Pour les jeunes filles, les témoignages dans ce livre sont assez significatifs : ne pas faire médecine, mais être plutôt infirmière ou aide-soignante, parce que c'est plus rapide et que ça correspond au profil de la cousine ou du cousin. On doit travailler également ces aspects, mais ils ne dépendent pas, ou en tout cas moins directement, de nous.

En revanche, ce qui dépend de nous, ainsi que M. URVOIS le disait également, c'est de mettre à disposition l'information sur l'établissement, et Parcoursup va nous y aider. C'est déjà un premier élément qui va de fait ouvrir les « frontières de la France », même si Sciences Po recrute chaque année dans plus de mille établissements différents, il faut le noter. C'est un élément qui n'est pas à négliger. On ne cherche pas forcément à atteindre uniquement des établissements ruraux, des établissements très éloignés des centres culturels des métropoles, mais il y a quand même une diversité qui est réelle, ce qui fait que, quand un étudiant arrive à Sciences Po, il n'a pas plus, sauf exception, de deux camarades qui

viennent du même établissement, ce qui encourage aussi la diversité. Donc, premier élément : Parcoursup.

Deuxième élément : le logement. La politique de logement de Sciences Po est très développée, notamment grâce à des conventions avec les institutions publiques et privées à Paris, là où il y a le plus de difficultés à se loger. Et sur les campus en région, les étudiants rencontrent une facilité assez importante à se loger, en accédant à un loyer social (accès favorisé aux logements du CROUS et aux logements sociaux), de proximité (75 % des étudiants en région habitent à moins d'une demi-heure de l'établissement, quand ce n'est pas à moins d'un quart d'heure). Il y a donc le maillage du territoire avec nos campus, et une aide pour ces étudiants qui sont très éloignés socialement.

Troisième élément, le pair-à-pair ou l'ambassadorat. Nous avons compris, et je pense que c'est lié aux groupes de travail qui ont eu lieu cette année, notamment sur la question de la réussite, qu'un message est le plus porteur, quand il est porté par nos étudiants. Donc, l'idée d'envoyer des étudiants sur des établissements fait son chemin. D'ailleurs, pour la préparation à Sciences Po, il y a beaucoup d'associations d'étudiants qui font ce travail et qui sont reconnues par les candidats qui sont admis. Dans les analyses que nous faisons sur les candidats qui sont admis, on commence à sentir qu'ils ont fait appel à ces associations d'étudiants.

Nous allons donc développer encore plus le pair-à-pair : l'ambassadorat étudiant porte ses fruits. Comme je le disais tout à l'heure à ma voisine, nous avons eu cinq étudiants de l'EMI, en master 1 RH, qui sont partis de leur propre chef à l'île de la Réunion pour rencontrer les lycéens et leur expliquer ce que c'était que Sciences Po, parce qu'ils ont senti qu'il y avait un vrai manque d'information et d'incarnation provenant de ces territoires. D'ailleurs, plus que l'information, je pense que c'est la question de l'incarnation : « Moi, j'ai pu réussir à faire Sciences Po, donc tu devrais pouvoir également réussir. »

Enfin, la dernière chose qui me semble notable est que Sciences Po a développé une politique de bourses qui est assez importante. On parle d'un objectif de 30 %, qui nous a été fixé en 2008, quand Valérie PÉCRESSÉ était ministre de l'Enseignement supérieur. Il faut que vous sachiez qu'entre 2008 et aujourd'hui, il y a eu une énorme augmentation de la population globale, puisqu'on a augmenté de 77 %, et pendant ce temps nos boursiers sont restés très dynamiques, puisqu'ils sont en augmentation de 90 %. Cependant, ces deux dernières années, on sent une érosion qui est liée à différents facteurs, notamment les CEP qui sont moins porteurs d'étudiants boursiers, mais qui portent beaucoup de politiques d'aide sociale, mais aussi notre base éligible qui fluctue en fonction du nombre d'admis. Elle est pilotée, mais il y a aussi un taux d'attrition, que nous ne maîtrisons pas forcément, et qui peut faire que d'une année sur l'autre il y ait une baisse du pourcentage.

Cette année, nous sommes autour de 25 %. Nous avons été à 30 % en 2013, et on espère, c'est notre objectif, aller chercher progressivement les étudiants boursiers qui nous manquent pour atteindre un taux de 30 %, qui sera le meilleur taux de Paris. À Paris, nous sommes très au-delà des taux des universités. Au niveau national, l'université française est plus proche de 40 %, mais dans la filière sciences politiques et droit, nous sommes plutôt bien positionnés.

### **Bénédicte DURAND**

Je fais transition avec la deuxième partie de votre question, sur le sujet des villes moyennes, par exemple des lycées qui n'ont pas envoyé de candidat depuis plus de cinq ans (on commence à en avoir la cartographie). Nous avons certes une bonne couverture, mais pas totalement suffisante et surtout avec des zones blanches. Notre priorité est de travailler sur cela. On revient vers les académies, vers les territoires pour leur dire : « On modifie la voie CEP ». Mais, par ailleurs, nous avons un dialogue global sur une procédure d'admission simplifiée. Cela nous permet de revenir auprès des vrais acteurs de la construction des parcours d'ambition de l'ensemble des lycéens.

Nous sommes au fond dans un grand moment de politique publique pour notre institution, qui s'inscrit dans la réanimation de la voie CEP et qui offre aussi, du fait de la convergence des procédures et de la simplification, une entrée très claire avec les pilotes académiques, à qui nous disons : « Regardez tous les lycéens que vous ne nous envoyez pas. Quelles en sont les raisons ? Travaillons ensemble sur elles. » De ce point de vue, les deux outils que vous avez évoqués, Alexandre, me paraissent absolument décisifs. D'abord, la mobilisation des étudiants de Sciences Po. Mme DUBOIS MONKACHI faisait référence à une expérience de vos camarades de master sur l'île de la Réunion, expérience que nous avons par ailleurs soutenue de manière exceptionnelle, précisément parce qu'elle nous semble intéressante et représentative de quelque chose qu'avec Andreas ROESNER et toute l'équipe de la

direction de la vie étudiante nous voulons encourager. C'est l'engagement des étudiants, notamment en master, mais pourquoi pas aussi également du Collège, au bénéfice de leur institution, et le champ de la stimulation, de l'accompagnement des élèves des lycées vis-à-vis de leur établissement, est un champ qui nous paraît absolument prioritaire et qui n'est aujourd'hui pas conquis par les étudiants de Sciences Po eux-mêmes.

Certes, nous avons des associations qui préparent à Sciences Po. Mais demain ? Ces associations seront sans doute pilotes et actives pour nous apporter leur expérience. Mais on ne leur demandera plus au fond de préparer à Sciences Po, puisqu'on n'est plus dans une logique de préparation à Sciences Po, autrement que de se préparer, moi lycéenne, moi lycéen, à cette exigence de Sciences Po. C'est ce discours que nos étudiants vont devoir aller porter et c'est ce discours que l'institution saura reconnaître au titre de l'engagement étudiant, y compris au travers de politiques de créditation très spécifiques, qui répondront à la priorité institutionnelle de notre établissement, une priorité de promotion, d'accompagnement, de levée des autocensures. Nous le ferons par ailleurs en lien avec une direction des affaires internationales qui s'arme aujourd'hui pour organiser la promotion de notre établissement, et cela partout en France.

Au premier chef, dans les régions, nous avons des campus. C'est certes formidable d'aller à La Réunion et d'avoir une mission spécifique ultramarins, parce que nous savons que, là, on a un grand sujet de très grand éloignement. Mais il faut aussi aller dans les territoires de la proximité, des villes moyennes. Nous avons des campus à Dijon, à Nancy, au Havre, à Poitiers, à Menton. Ce sont justement des pôles de territoire au contact du rural, de toute cette France non-métropolitaine qui aujourd'hui se sent par ailleurs extrêmement en tension. Ce ne sont pas uniquement des plateformes d'internationalisation pour notre institution. Ce sont des lieux de la mixité nationale, locale, internationale, que nous devons porter davantage à la connaissance des familles de France, parce qu'il y a un certain nombre de familles françaises qui, quoi qu'en fasse, même en allégeant le processus d'admission, même en ayant une politique sociale qui est parmi les plus ambitieuses des établissements universitaires français, ne mettront pas leurs jeunes à 800 ou 1 000 km dans un territoire ultracoûteux, avec une vie étudiante ultracoûteuse. Précisément ces classes moyennes, qui ne seront par ailleurs pas boursières, même de l'enseignement supérieur, qui seront simplement à la limite, seront justement celles pour lesquelles les solutions sont la proximité, la colocation, des solutions qui ne sont pas les solutions du CROUS.

De ce point de vue, nos campus sont des zones de projection de l'ambition sur l'ensemble des territoires, et il faut que nous les utilisions beaucoup plus. Ce sont par ailleurs des objets de l'institution. Il faut que nos étudiants y soient, il faut qu'ils y soient régulièrement : au moment où les étudiants font leur choix de majeure, au moment où les étudiants du Collège préparent leur troisième année, au moment où les étudiants préparent leur projection en master. Il faut les accompagner, il faut ce soient des mentors de leurs camarades du Collège beaucoup plus qu'ils ne le sont aujourd'hui, et aujourd'hui, ils ne le sont pas : aujourd'hui les étudiants de master, peut-être parce qu'ils n'en ont pas suffisamment le temps, et nous allons travailler aussi là-dessus, ne le sont pas. Il faut aussi qu'ils aillent dans les lycées environnant les campus pour faire de ces campus des lieux où on fera demain les stages de préparation d'accès à l'enseignement supérieur.

Nous allons vous faire cette proposition, et de manière très explicite.

### **Raphaël CHARPENTIER**

J'ai trois remarques. La première porte sur la présence d'un essai au sein du dossier qui fournirait une production personnelle de l'étudiant. A-t-on aujourd'hui quelques pistes supplémentaires sur la manière dont cela pourrait s'articuler ? Ça pourrait effectivement être une bonne idée alors que le concours écrit, et je rejoins sur ce point beaucoup d'autres élus, n'était sans doute plus adapté aujourd'hui, en plus de n'être pratiqué que par une moitié des candidats admis au final, et qu'il devenait quelque chose de bancal.

La deuxième question porte sur l'articulation de cette réforme avec les doubles diplômes : SMASS, SCUBE et demain le BASC. Comment inscrit-on cette réforme par rapport à tout cela ? On n'en a pas parlé du tout.

La troisième question porte sur l'étape suivante, la réfection du règlement des admissions. On en avait parlé avec Mme BOYER il y a quelques jours. Les conseils pourraient-ils y être associés ? Pouvons-nous avoir des groupes de travail réguliers pour faire un suivi assez précis de ce qui va se passer, et peut-être aussi des informations au sein des instances ?

### **Alexandre MARIANI**

D'ailleurs, si on parle de doubles diplômes, il y a aussi des doubles diplômes à l'international. Je profite de la présence de la directrice adjointe des affaires internationales pour poser une question sur l'impact de cette réforme, qui est certes une réforme qui concerne Parcoursup et qui s'adresse donc à un public francophone. Quels seraient les impacts à l'international ? La réflexion a-t-elle déjà commencé ou cela fera-t-il partie des groupes de travail à venir.

### **Bénédicte DURAND**

Sur la question de la méthodologie à venir et du lien aux partenaires, cette réforme est trop importante pour que nous ne nous décidions pas ensemble de ce que nous voulons faire pour les 15 ans de recrutement de nos étudiants à venir. C'est vrai que nous faisons cette réforme sur fond de diagnostic de déficience à l'égard d'une partie de nos viviers, qui sont les viviers nationaux. C'est pour cela que cette réforme vient toucher le bloc de la procédure bac 0. Et vous aurez noté que la procédure internationale n'est pas touchée dans sa forme, ce qui était d'une certaine manière une de nos préoccupations d'autant qu'elle nous paraissait la plus intéressante en matière de modèle de recrutement. C'est par ailleurs le modèle assez largement partagé, comme je l'ai déjà dit.

Sur la question des partenaires, on va aller maintenant vers les partenaires. Si l'institution valide effectivement cette réforme, nous allons aller plus avant vers nos partenaires. Cela n'est pas rien : Paris-VI est déjà touché par un projet en cours, le *bachelor of arts and sciences*, et le partenariat avec Paris-VI se défait d'ici à la campagne 2021 en cohérence avec la réforme des admissions à venir, de façon naturelle par un changement de partenaire, lui-même informé depuis longtemps.

Pour Paris-I et Paris-IV, les choses sont plus ambiguës et doivent être clarifiées dans les mois qui viennent. Le Directeur souhaite que nous gardions un partenariat avec la faculté de lettres de Sorbonne Université (le nouveau nom de Paris-IV), parce qu'il souhaite que les étudiants puissent s'investir dans un double diplôme avec une dimension humaniste forte. Pour Paris-I, les choses sont encore un peu plus complexes, puisque ça n'est pas tout à fait un modèle de formation qui se rapporte au *bachelor of arts and sciences*, et, par ailleurs, il a une utilité très précise pour les étudiants qui veulent avoir des parcours, notamment en économie, particulièrement ambitieux.

Il nous faut simplifier notre processus, ce qui ne va d'ailleurs poser aucun problème à nos partenaires du point de vue des admissions. Au contraire, nous nous rapprochons du modèle de recrutement de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français. Mais nous nous posons plutôt des questions de parcours, qu'il faut encore travailler.

Sur la question de l'association des conseils à la phase 3, donnant lieu à la fin de l'automne à l'adoption d'un nouveau règlement des admissions, je vous l'ai déjà dit, et je vous le dis aujourd'hui sous procès-verbal : j'y suis absolument favorable, et je suis même déterminée, au travers d'une triple exigence :

- Une exigence de confiance ;
- Une exigence de confidentialité ;
- Une exigence de persévérance.

Effectivement, pour que les interlocuteurs qui sont les nôtres, régulièrement et pour des points réguliers d'avancée du travail, soient suffisamment les mêmes pour que l'on puisse construire la confiance sur l'avancée du dossier. À ces trois conditions réunies, je travaillerai très volontiers en associant les conseils dans la préparation de cette phase 3.

Si vous pouviez compléter sur l'international...

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Nous allons répondre sur un ou deux points, mais c'est évidemment un volet très important. Nous avons neuf doubles diplômes internationaux à l'échelle du *bachelor* de Sciences Po, dont six sont aujourd'hui gérés par nos partenaires étrangers au niveau de l'admission. Aujourd'hui, nous savons que nous n'allons très probablement pas toucher à ce modèle, d'autant plus que la plateforme nationale Parcoursup est uniquement en français. Il n'est pas prévu qu'elle soit développée en langue anglaise, donc nous ne pouvons pas exiger de la part de nos partenaires de faire l'admission à ces doubles diplômes par une plateforme sur laquelle ils ne pourront finalement pas travailler.

Néanmoins, nous devons bien entendu nous assurer d'un modèle, qui peut être repensé et simplifié, avec lequel l'ensemble de nos candidats puissent candidater aux doubles diplômes internationaux, qu'ils soient gérés chez le partenaire ou sur la plateforme d'admission de Sciences Po. C'est un volet sur lequel

nous allons également travailler au cours du troisième temps avec le comité de pilotage et d'opérationnalisation, pour savoir concrètement comment faire en sorte que les choses soient aussi plus transparentes, plus lisibles et en même temps dans le respect du travail que nous faisons avec les partenaires.

### **Kate VIVIAN**

Il y a bien sûr les doubles diplômes, mais il y a aussi toute la population internationale qui rentre à Sciences Po directement sur nos diplômes, sur le *bachelor* de Sciences Po, sans association avec un partenaire. Je vais peut-être vous parler plus largement de ce sujet pour vous dire deux choses.

D'abord, pour avoir participé personnellement aux deux étapes qui viennent de se dérouler pour préparer cette réforme :

1. Je crois qu'elle a clairement été pensée pour l'ensemble des populations. Il n'y a pas eu une réflexion qui a été menée pour travailler sur les questions d'admissions des étudiants anciennement bac 0 de France, mais pour réfléchir à l'ensemble des procédures pour l'ensemble des populations, en France et à l'extérieur, sur la question d'amener un modèle lisible et permettant d'aller chercher les talents que l'on souhaite le plus partout dans le monde, France incluse évidemment. Ça a vraiment été une réflexion d'ensemble, et non pas séparée par populations.
2. Nous sommes évidemment extrêmement favorables à cette réforme, parce qu'elle va vers une bien meilleure lisibilité pour tous. Si je ne parle que du point de vue de l'international, avoir une procédure unique pour tous les candidats, c'est une révolution pour Sciences Po en matière d'attractivité à l'international. C'est une façon pour nous, pour nos équipes des affaires internationales qui portent la voix de Sciences Po à l'international et qui y font la promotion de l'institution de pouvoir parler à tous d'une manière très claire et précise d'une façon d'accéder à Sciences Po.

C'est donc bien sûr source d'équité, mais c'est aussi source d'attractivité. Nous trouvons donc que c'est une évolution absolument « redoutable ».

### **Mathilde BOYER**

En tant qu'élue étudiante, je vais me permettre une observation. Je pense que cette réforme va vers le mieux. On a observé une augmentation des classes « supérieures » au sein de la procédure CEP. Je suis plutôt d'accord avec la suppression de l'écrit. Déjà, il n'avait pas une valeur ajoutée significative et il faisait en outre clairement le jeu des prépas. Je suis donc contente que l'on mette un peu fin à ces prépas, même si je sais qu'elles vont sans doute trouver une autre façon de vendre une préparation à Sciences Po. Au moins, on leur coupe l'herbe sous les pieds sur ce projet-ci pendant je l'espère quelques années. Je pense toutefois qu'il reste des choses à faire. C'est un projet important au niveau des lycées. Je serais plutôt favorable à ce que l'on mette en avant un réseau de lycées et non des lycées spécifiques : il y a ces zones blanches, comme vous le dites. Personnellement, selon les souvenirs des professeurs, je sais que dans mon lycée, le lycée de Vincendo à La Réunion, il n'y avait pas d'autre lycéen qui avait postulé à Sciences Po. Juste à côté, il y avait un lycée CEP, mais je ne pouvais pas postuler à ce lycée CEP alors que j'aurais aimé poursuivre la procédure. D'où l'idée d'un réseau, parce que quand on entend parler de Sciences Po, mais que l'on est juste à côté du lycée CEP où l'on ne peut pas aller, on se dit que ça va être encore plus compliqué. D'où l'intérêt d'un réseau de lycées.

Il y a une autre chose qui, je l'espère, sera mise en avant. Il ne faut pas non seulement compter sur les boursiers de l'enseignement secondaire, mais aussi penser à ceux qui vont être boursiers dans l'enseignement supérieur, parce qu'il y a une grande partie de ces étudiants en 0, 0 bis, qui sont à la limite. De même, il faut aussi chercher ceux qui ne sont pas boursiers. Certes, ils ne font sans doute pas partie de Premier Campus, mais j'espère qu'il y aura tout un volet mis en avant sur ces étudiants qui, eux aussi, se disent : « Je suis à la limite, mais je ne suis pas encore Premier Campus », ce sentiment encore d'être juste à côté, mais tellement éloigné, contre lequel il faut lutter.

C'était mon petit point sur cette réforme qui, pour moi, va dans le bon sens, mais pose des questions et demande encore à être retravaillée. J'espère que cela sera fait à la rentrée, pour que l'on ait des discussions tous ensemble par le biais de groupes de travail, mais aussi par la mise en place de points réguliers au CVEF pour faire en sorte que nous soyons toutes et tous informés et que les étudiants au

sein de Sciences Po soient eux aussi informés de ce qui se passe sur ces réformes, d'où l'intérêt de faire des points réguliers au CVEF.

**Alexandre URVOIS**

J'ai deux points.

D'abord, vous ne m'avez pas répondu sur la possibilité de mettre en place une plateforme Premier Campus afin d'aider concrètement les lycéens.

Deuxième point, vous n'avez pas répondu concernant le prix de l'examen. Va-t-il baisser, augmenter, ou est-il trop tôt pour en parler ?

**Bénédicte DURAND**

Je crois qu'il n'augmentera pas, parce qu'on ne peut pas porter une réforme de démocratisation en faisant augmenter les frais de candidature. Il faut que les choses soient claires. Ensuite, sur le modèle économique global, il faut vraiment qu'on le précise. Merci de me rappeler à mes non-réponses...

**Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Bien sûr, on attendra de savoir quel sera le contour définitif de cette réforme pour se pencher de façon très précise sur le modèle économique. Ce qu'on sait aujourd'hui, c'est que si la procédure unique de sélection que l'on vous propose est validée, on s'acheminera vers un tarif unique pour l'ensemble des candidats. Et nous ne sommes pas dans l'idée de faire augmenter ce tarif, en tout cas pour les candidats français.

**Gabrielle ELIS**

Un petit mot : on a beaucoup parlé, et c'est très important, de la mixité sociale et de l'autocensure. Il faut comprendre qu'un prix élevé, parce que le prix pour passer le concours est pour le moment élevé, multiplie l'autocensure pour beaucoup.

**Mathilde BOYER**

J'avais dit en réunion de bureau pour le concours de Sciences Po Bordeaux, il y a un prix différencié notamment pour les étudiants d'outremer. C'est assez intéressant, et peut-être pas seulement pour les étudiants d'outremer. On pourrait faire en sorte que le prix du concours soit indexé sur le revenu. C'est vrai que quand on vient d'outremer, on se dit : « Mon Dieu, il faut que je paye 150 €, et peut-être après que pour l'oral il faudra payer encore le billet d'avion. »

Voilà, je veux simplement dire que 150 €, c'est une barrière pour beaucoup, ça fait peur, et ça met en plus beaucoup de pression sur l'étudiant, parce qu'on se dit : « Tu as déjà investi 150 €, maintenant, il faut que tu réussisses. »

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

Il ne faut pas oublier quelque chose d'important : les boursiers sont totalement exonérés. Ce n'est pas le cas dans le IEP en région.

**Gabrielle ELIS**

Bien sûr. Mais ce sont les boursiers lycéens. Il n'y a pas tant de personnes que ça qui sont en réalité boursiers lycéens si on compare aux boursiers de l'ESR après.

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

Avez-vous une idée du nombre d'exonérés tous les ans ? Une fourchette ? Sur 10 000 ?

**Mathilde BOYER**

Je dirais 400.

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

C'est exactement ce chiffre. (*rires*)

## **Bénédicte DURAND**

Sur cette question, il faut qu'on travaille le modèle général. C'est immense. Nous ne sommes pas partis sur une dynamique de lissage des frais d'inscription. Mais vous avez compris l'idée : ce doit être un signal d'ouverture. Ce signal d'ouverture passe quand même par une grosse économie de frais d'addition, autour des déplacements et du logement lié aux déplacements, à la fois à l'écrit et à l'oral. Effectivement, si l'investissement est de 150 € en tout et pour tout, ce n'est pas tout à fait le même signal qu'avant. Il faut déjà entendre cela.

La question d'Alexandre à laquelle je n'ai pas répondu rejoint celle de la Présidente. Je peux vous dire que c'est exactement l'esprit dans lequel on est : l'esprit du réseau et l'esprit de l'adresse aux élèves plutôt qu'à des cartes de lycées complètement figées. Je peux d'ores et déjà vous dire, même si on n'a pas complètement travaillé et affiné cela, qu'il y a déjà eu des discussions par exemple avec les recteurs ultramarins, que j'ai reçus les premiers lors du tour des rectorats que j'ai fait, avec la rectrice de Nancy-Metz ou avec le recteur de Poitiers. Ils sont déjà dans des logiques où ils se disent : « En fait, mes nouveaux lycéens, dans le doublement des partenariats, ce ne sera pas nécessairement le lycée X ou le lycée Y. Ça va être un réseau de lycées. » Mais ce n'est évidemment pas à moi de le dire depuis ce magnifique hôtel particulier du 7<sup>ème</sup> arrondissement. Il faut vraiment que ce soient les collègues de l'Éducation nationale, les recteurs, qui portent cette identification de parfois de réseaux, de groupes de lycéens qui se retrouveront soit dans leur lycée, soit dans l'université voisine pour travailler de la seconde à la terminale à une stimulation vers l'enseignement supérieur. L'idée est donc déjà sur la table que la carte est co-construite ensemble, ce qui inclut que l'on sait la faire évoluer. Par rapport à cette carte figée où l'on va dire à des collègues qui nous accompagnent depuis des années qu'ils restent avec nous des partenaires du futur partenariat, il existe des nouveaux partenariats pour lesquels il faut que l'on sache inventer de nouveaux dispositifs qui passent par le réseau.

Et comme je parle de réseau, je peux faire facilement la transition avec la question du numérique. Nous sommes aujourd'hui un Collège universitaire en réseau. Nous avons un réseau de partenaires, qui sont naturellement les 2 600 lycées de France. Comment construire une visibilité ? Vous avez raison, c'est une très bonne idée, et d'ailleurs nous la portons. Nous n'avons pas beaucoup avancé sur le sujet de la création de ce collège numérique. Elle comporterait peut-être une partie pré-Collège qui rende lisible la méthodologie, les attendus et la vie d'étudiant de Sciences Po, pour qu'un jeune, sans avoir à se préparer à une épreuve type, standardisée, puisse se dire : « OK. Voilà où j'en suis en seconde, voilà où j'en suis en première, voilà où j'en suis en terminale, et voilà ce qui m'attend. »

Tout cela, ça peut en effet être rendu visible par la projection d'une communauté étudiante qui va devoir se mobiliser très fort pour aller dans tous ces lycées de France et proposer la nouvelle réforme. Mais cela passe aussi par des outils numériques, des forums, la capacité à créer des communautés dans le bac -3 – bac +3 qui soient animées par nos communautés enseignantes et nos communautés étudiantes. Ça, c'est un espace pré-Collège à construire dans un collège numérique, et c'est vraiment dans notre plan d'actions. Donc, merci de m'avoir donné l'occasion de répondre à vos questions.

## **Mathilde BOYER**

Il n'y a plus de questions ou d'observations. Nous allons passer au vote. Je laisse Mme GASMI donner les procurations.

## **Ismahane GASMI**

- Mme Gessica JEAN à M. Alexandre MARIANI
- M. Adam BAÏZ à M. Raphaël CHARPENTIER
- M. Christophe JAMIN à M. Frédéric GROS
- M. Jan ROVNY à M. Frédéric GROS

*Nombre de votants : 12*

*Résultat du vote : 9 votes pour, 1 vote contre, 2 abstentions.*

*La réforme de l'admission en première année est adoptée à la majorité des voix.*

## II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2019

### **Mathilde BOYER**

Je vous propose de continuer sur ce Conseil avec l'adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 6 mai 2019.

*Le procès-verbal provisoire de la séance du 6 mai 2019 est adopté à l'unanimité des voix.*

## III. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

### **Mathilde BOYER**

Je tiens à vous informer que le CI a voté pour la mise en place du Conseil à partir de 9 h. Nous mettons en discussion cet horaire : passer à 9 h au lieu de 8 h 30, ce qui intéresserait peut-être certaines personnes. Je vous invite à vous exprimer là-dessus, et peut-être que nous mettrons au vote cette question.

### **Gabrielle ELIS**

Je ne pense pas que ce soit gênant que le Conseil passe à 9 h. Il faudra en revanche faire attention, vu que cela reporte du coup l'horaire de fin, à ce que des justifications d'absence ou de retard soient mises en place systématiquement pour les étudiants qui pourraient avoir cours après. Il nous est déjà arrivé que nous rations le début des cours de 10 h à cause des réunions du Conseil, et cela serait encore plus le cas. Je signale ce détail.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Il y aurait peut-être une solution encore plus facile : ce serait de laisser 8 h 30. Je crois, pour en avoir déjà discuté, qu'il y a une assez grande hostilité de la part des élus enseignants. Nous avons en plus un certain nombre d'obligations qui arrivent ensuite. Si on décale d'une demi-heure, c'est compliqué. Pour les étudiants, je sais que, là, le cours est commencé depuis déjà huit minutes. (*rires*) Si vous aviez cours à 10 h 15, ça vous poserait problème.

Je sais que l'argument qui est souvent donné est que ça peut aider des mères de famille à amener des enfants à l'école le matin, mais on parle uniquement des mères de famille... Je trouve cela curieux, aujourd'hui où on se bat à raison pour l'égalité et pour que les tâches soient partagées, que l'on reste finalement dans une vision très patriarcale de la chose, où l'homme doit pouvoir travailler à 8 h, et la femme s'occuper des enfants. Donc, c'est vrai que j'y suis assez hostile et que j'aimerais que l'on reste à 8 h 30.

### **Grégoire ETRILLARD**

J'ai deux enfants. C'est délirant : je me suis battu contre au Conseil de l'Institut, et maintenant c'est au tour du CVEF, et je me bats contre aussi. Je suis d'accord avec Raphaël CHARPENTIER, je préfère que l'on garde 8 h 30. L'accompagnement d'enfants ? J'accompagne mon fils à la crèche avant, voilà tout.

Je pense sincèrement que, au-delà de mon cas personnel, c'est vraiment important pour les professionnels de le garder à 8 h 30, parce que cela nous laisse tout de même un peu de travail pour le restant de la matinée. Donc je suis très opposé.

### **Guillaume FARDE**

Même remarque que M. ETRILLARD. Je suis très défavorable à ce qu'on le positionne à 9 h, et pour les mêmes raisons. D'abord, cela écourterait les temps d'échange. L'expérience de ce matin sur un sujet aussi sensible que la question des admissions montre quand même que deux heures d'échanges ne représentent pas un luxe, et que si on démarrerait trente minutes plus tard, on finirait trente minutes plus tard sur des sujets assez essentiels. Pour tous les enseignants qui ont une vie professionnelle après, pouvoir finir à 10 h 30 au maximum, c'est quand même plus confortable.

**Mathilde BOYER**

Ce n'est donc pas nécessaire de voter car je pense du coup que cela ne sera pas adopté, mais je ne m'avance peut-être. (*rires*) Des questions, des observations à faire remonter oralement en CVEF ? J'en ai une. Je prends les devants sur les bourses du parcours civique. Je pense qu'il serait important de faire des campagnes auprès des étudiants pour mettre en avant les bourses du parcours civique, pour que cela soit visible, comme cela avait été le cas l'année dernière.

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

Une petite information : vous avez dû remarquer que de gros ouvrages se trouvaient au bout de cette grande table. C'est le grand Syllabus.

**Grégoire ETRILLARD**

On continue à l'éditer, celui-là ? (*rires*)

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

Je voulais dire deux choses. Je voulais déjà remercier très chaleureusement Ismahane GASMI qui passe toute l'année à travailler en lien avec les écoles, avec les campus sur ce gros recensement de nos maquettes. Pour répondre à votre remarque, M. ETRILLARD, nous espérons que c'est l'antépénultième édition.

**Grégoire ETRILLARD**

La collecte qui est faite est utile, mais c'est l'impression qui est à remettre en cause.

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

C'est surtout sa périodicité et sa temporalité, puisqu'il est édité en juin pour l'année qui vient de s'écouler. C'est plutôt un ouvrage mémoire qu'un ouvrage de présentation de la réalité de la scolarité. Nous avons comme projet dans deux ans – il y aura donc encore une édition l'année prochaine – d'en faire une version entièrement numérique qui sera disponible pour les étudiants et les enseignants au moment de la rentrée et qui pourra être mise à jour le cas échéant, ce qui n'est pas le cas de ce gros document.

Il nous manquera cependant, mais nous allons éditer deux ou trois exemplaires qui serviront de mémoire papier à l'institution pour ne pas perdre le fil de la maquette qui évolue.

**Alexandre URVOIS**

Une petite question à Mme DUBOIS-MONKACHI : comment se passe la campagne des admissions de cette année ? Les résultats tombent apparemment la semaine prochaine.

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

Je ne suis pas la bonne interlocutrice sur ce sujet, c'est Mme CROUZET...

**Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Au sujet de la campagne d'admission en première année, les résultats de la procédure internationale sont tombés la semaine dernière pour ce qui est du dernier jury d'admission. Donc ceux qui sont passés par la procédure internationale sont déjà au courant.

Pour ceux qui sont passés par la procédure par examen, le jury se réunit la semaine prochaine, comme celui de la procédure CEP. Mais comme vous le savez, on ne publie pas les résultats durant les épreuves de baccalauréat, pour ne pas déconcentrer les lycéens pendant cette période essentielle. Nous allons donc les publier sans doute lors de la dernière semaine de juin, que ce soit pour les candidats qui sont passés par la procédure par examen ou pour les candidats CEP.

**Mathilde BOYER**

Je vous remercie pour ce CVEF, qui finit à 10 h 29... C'était le dernier de l'année universitaire, je vous souhaite un bon été. On se retrouve à la rentrée. Le prochain CVEF est le lundi 9 septembre, et à 8 h 30.

*Mathilde BOYER lève la séance à 10 h 29.*